



# CONFERENCE INTERAFRICAIN DE LA PREVOYANCE SOCIALE CIPRES

-----  
**TREIZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES  
MINISTRES**

**GENEVE LE 07 JUIN 2007**  
-----

## **COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES**

Le Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des Etats membres de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) s'est réuni en session extraordinaire à Genève (SUISSE) le 07 juin 2007 en marge de la 96<sup>ème</sup> Conférence annuelle de l'O.I.T., sous la Présidence de Mme Fatimé TCHOMBI DJIMADINGAR Ministre de la Fonction Publique et du Travail de la République du Tchad.

### **A L'ISSUE DES TRAVAUX, LE CONSEIL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

#### **1°- Examen et adoption du rapport annuel 2005 du Secrétaire Permanent**

Le Conseil des Ministres a pris acte du rapport annuel 2005 du Secrétaire Permanent. Il demande aux organismes n'ayant pas produit les données statistiques, de le faire avant le 31 Août 2007 afin de compléter ledit rapport. Il autorise le Secrétariat Permanent à le publier après ce délai.

#### **2°- Examen et adoption du rapport d'activité de l'exercice 2006 du Secrétaire Permanent**

Le Conseil a pris acte du rapport d'activité de l'exercice 2006 du Secrétaire Permanent. Il instruit le Secrétaire Permanent de poursuivre

les démarches entreprises en vue d'une accréditation rapide de la Conférence auprès de l'Union Africaine.

### **3°- Examen et approbation des comptes annuels de la Conférence clos au 31 décembre 2005 ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes.**

Le Conseil a examiné et approuvé les comptes annuels de la Conférence pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes.

Le Conseil donne quitus au Secrétaire Permanent et à l'Agent Comptable pour leur gestion au titre dudit exercice.

### **4°- Point sur la situation des contributions des Etats membres aux budgets de la Conférence ;**

Le Conseil a pris connaissance de la situation des contributions des Etats membres et se réjouit des efforts accomplis par tous les Etats en vue de s'acquitter de ces contributions.

Le Conseil adresse ses félicitations aux Etats qui ont formalisé un échéancier avec la Conférence et à ceux qui ont pris des engagements pour apurer dans les meilleurs délais leurs arriérés.

Pour le cas de la Guinée Equatoriale, après avoir pris connaissance des démarches entreprises auprès de ce pays en vue de s'enquérir des raisons de sa non participation aux activités de la Conférence, le Conseil a donné mandat au Président en exercice de poursuivre les actions politiques au plus haut niveau pour une reprise effective par ce pays de sa place au sein de la Conférence.

### **5°- Examen des conclusions issues de la rencontre des dirigeants des Organismes de Prévoyance Sociale avec la CIPRES sur les indicateurs de gestion**

Le Conseil a examiné les propositions du Comité d'Experts issues de la rencontre organisée entre la CIPRES et les dirigeants des organismes de prévoyance sociale des Etats membres, en vue d'échanger sur les indicateurs de gestion et les conditions de leur meilleure mise en œuvre.

Prenant en compte l'avis formulé par le Comité d'Experts sur la question, le Conseil a adopté les amendements préconisés. Il invite les

organismes à se conformer aux normes consensuellement retenus dans les délais prescrits.

#### **6°- Propositions d'amendement des textes de la Conférence ;**

Le Conseil a pris acte des propositions d'amendements des textes de base de la Conférence. Pour permettre à ses membres de faire une meilleure analyse des modifications suggérées, Le Conseil a décidé de reporter l'examen de ce point à sa session ordinaire prévue en 2008 à Lomé au Togo.

#### **7°- Point d'information sur le concours de recrutement d'un Inspecteur de la Prévoyance Sociale**

Le Conseil a pris connaissance des propositions de la Commission de Surveillance sur l'organisation du concours de recrutement des Inspecteurs Régionaux de la Conférence.

Il autorise la Commission et le Secrétariat Permanent à organiser un concours unique pour le recrutement des trois Inspecteurs dont un ressortissant du Cameroun et deux de la Zone de l'Afrique de l'Ouest.

En vue de pourvoir rapidement au poste actuellement vacant, le Conseil a décidé que la nomination de l'Inspecteur du Cameroun intervienne après consultation à domicile.

Par contre, les candidats retenus, ressortissants de l'Afrique de l'Ouest seront nommés lors de la session ordinaire du Conseil de 2008 prévue à Lomé (Togo) et prendront fonction en Juin 2008.

Le Conseil a adopté le budget complémentaire relatif à l'organisation du concours qui est arrêté à la somme de : vingt six millions huit cent quatre vingt six mille (26 886 000) francs CFA.

#### **8°- Examen du dossier portant sur l'octroi d'une indemnité de session aux membres du Comité d'Experts**

Le Conseil a examiné les propositions de la Commission de Surveillance relatives à l'octroi d'une indemnité de session aux membres du Comité d'Experts chargés de préparer les sessions du Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale. Pour lui permettre de poursuivre la réflexion sur la question, le Conseil décide de reporter l'examen de ce point à sa 13<sup>ème</sup> session ordinaire de février 2008 à Lomé (Togo).

**9°- Divers**

Le Conseil a examiné quatre points à huis clos.

Enfin, le Conseil adresse ses remerciements au BIT pour les facilités mises à sa disposition et qui ont permis le bon déroulement de ses travaux.

Fait à Genève, le 07 Juin 2007

LE CONSEIL DES MINISTRES.